



de la Mayenne

CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par
messagerie électronique aux seuls
adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Virginie Amirbaccasse,
Claude Guioillier,
Nathalie Houdayer.



Administration

La Miviludes déménage : pour plus d'efficacité ?

Créée en novembre 2002, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) était directement placée sous l'autorité du Premier ministre. Le décret n° 2020-867 du 15 juillet 2020 rattache la Miviludes au secrétaire général du Comité interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation au sein du ministère de l'Intérieur.

La Miviludes est censée conserver « l'intégralité des missions d'observation, de coordination des actions de prévention et de lutte, de formation, d'information du public et de mise en œuvre de l'aide aux victimes du phénomène sectaire ». Cette mesure de rattachement au ministère de l'Intérieur doit encore convaincre les acteurs du secteur, notamment associatifs, de son bien-fondé. D'aucuns craignent que la lutte contre la radicalisation fasse passer au second plan les autres dérives sectaires qui sont donc de la compétence de la Miviludes.



Société

Environ 610 000 orphelins de moins de 25 ans en France Souvent une fragilisation de la cellule familiale

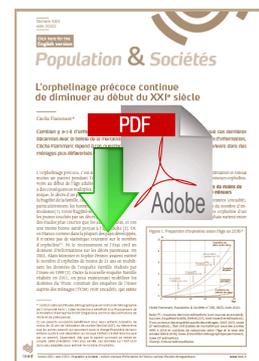
Dans *Population & Sociétés* n° 580 d'août 2020, Cécile Flammant (Institut national d'études démographiques – Ined) rend compte de la proportion d'orphelins en France ⁽¹⁾. L'étude interroge la baisse de mortalité des adultes pour vérifier si elle induit ou non une diminution du nombre d'orphelins. L'auteure s'attache également à observer les répercussions socioéconomiques de cette situation d'orphelinage dans les familles concernées.

En France métropolitaine, la population concernée renvoie aux enfants, adolescents et adultes orphelins d'un parent ou des deux, soit « environ 610 000 orphelins âgés de moins de 25 ans en 2015, dont 250 000 mineurs » (estimation).

Cécile Flammant définit l'orphelinage précoce comme étant « le fait de perdre au moins un parent pendant l'enfance, l'adolescence voire au début de l'âge adulte (avant l'âge de 25 ans) ». Cette situation entraîne diverses répercussions : entre autres, le décès d'un parent peut générer ou accentuer la fragilité de la cellule familiale, notamment parce que « la mortalité précoce touche particulièrement les hommes des catégories sociales modestes ».

Un risque accru avec des parents plus âgés

Seul un orphelin sur cent est concerné par le double orphelinage, à savoir le décès des deux parents. Depuis 1999, la fréquence relative des différentes « formes » d'orphelinage est restée stable : « Trois orphelins sur quatre sont des orphelins de père dont la mère est vivante, près d'un orphelin sur quatre est un orphelin de mère dont le père est vivant ». La proportion de cette popu-



(1) – « L'orphelinage précoce continue de diminuer au début du XXI^e siècle » (4 pages).

lation est plus significative avec l'âge : « 0,9 % des enfants sont orphelins à l'entrée en primaire (6 ans) ; ils sont 2,2 % à l'entrée au collège (11 ans) ; 3,6 % à l'entrée au lycée (15 ans) ; et 5,1 % au passage du baccalauréat (18 ans) ».

Par ailleurs, Cécile Flammant identifie un facteur freinant la diminution de l'orphelinage précoce : le fait que les adultes aient leurs enfants plus tard. Bien que la mortalité des adultes (de 30 à 55 ans) ait diminué « d'un tiers pour les hommes et d'un quart pour les femmes entre 1999 et 2015 », le risque de devenir orphelin est augmenté du fait que les enfants ont des parents un peu plus âgés en moyenne.

La plupart des orphelins mineurs habitent chez leur parent survivant : « 72 % vivent avec leur mère, 21 % vivent avec leur père ». En outre, 74 % des orphelins qui vivent avec leur mère sont dans une configuration familiale monoparentale ; 58 % des orphelins vivant avec leur père.

Les répercussions socioéconomiques de l'orphelinage

Les conséquences d'un décès parental précoce se déclinent à long terme. Ainsi, les jeunes dont l'un des parents a disparu « font des études plus courtes que les autres enfants, et ont une moins bonne santé perçue à l'âge adulte ». Cécile Flammant a également cherché à « savoir si les orphelins vivent dans des ménages plus défavorisés

que les autres enfants ». Ainsi, « les familles monoparentales maternelles (une mère avec un ou plusieurs enfants) subissent un plus grand risque de pauvreté que les familles biparentales ». En tenant compte de plusieurs paramètres comme la configuration familiale (simple, monoparentale ou recomposée), l'étude a permis de comparer les niveaux de vie des familles : « Celles avec orphelins sont nettement défavorisées par rapport à celles sans orphelin : 43 % des familles avec orphelins ont un faible niveau de vie, contre 22 % des familles sans orphelin ».

Toutefois, quelques nuances s'imposent. Les enfants orphelins issus de familles monoparentales maternelles sont plus exposés à un faible niveau de vie que les enfants qui ne sont pas orphelins. Cependant, « si l'on contrôle par la position socioéconomique de la mère, la différence entre les deux groupes de familles s'estompe ». Le niveau de diplôme et la profession occupée sont déterminants quant à la situation familiale. Les mères avec orphelins étant moins diplômées et occupant des postes moins bien rémunérés, elles ont un niveau de vie plus modeste.

L'étude montre qu'« il en est de même pour les familles monoparentales paternelles : les familles avec orphelins ont un plus faible niveau de vie, mais l'effet de l'orphelinage disparaît lorsque l'on contrôle par le diplôme ou la catégorie socioprofessionnelle du père ».



À vos agendas

Août 2020 : visites-découvertes dans les Coëvrons-Mayenne

D'ici fin août, le Pays d'art et d'histoire des Coëvrons-Mayenne organise des visites-découvertes de sites et monuments de son territoire. Le départ a lieu à 15 h. Réservation obligatoire au 02 43 58 13 00 (places limitées). Port du masque obligatoire. Plein tarif : 5 euros (tarif réduit à 3,50 euros ; gratuit pour les moins de 18 ans et les étudiants).

- ✓ **Mercredi 19 août, à Parigné-sur-Braye** : « Du chemin de pèlerinage menant au Mont-Saint-Michel à la découverte de son église et de ses décors remarquables en passant par son histoire plus récente avec l'arrivée du tramway au début du XX^e siècle »... Rendez-vous devant l'église.
- ✓ **Vendredi 21 août, au Rubricaire, à Sainte-Gemmes-le-Robert** : imposante forteresse romaine, sur les flancs du

Mont-Rochard, dont « les secrets n'ont pas été tous percés ». Rendez-vous sur le parking du site.

- ✓ **Mercredi 26 août, à Saint-Fraimbault-de-Prières** : la commune, « située dans un cadre préservé », possède de « nombreuses richesses patrimoniales ». Rendez-vous devant l'église.
- ✓ **Vendredi 28 août, à Aron** : « Découverte d'une tour, vestige de l'ancien château-fort, mais également des forges installées au bord des étangs dès le XVI^e siècle. L'époque contemporaine sera évoquée avec la reconstruction de l'église et d'une grande partie du bourg après la terrible bataille d'Aron pendant la Seconde Guerre mondiale ». Rendez-vous à la mairie, dans le parc des Forges.

« La démocratie locale a besoin de débats, de majorités inspirées et d'oppositions constructives. Elle a aussi besoin d'une opinion publique attentive et investie, respectueuse des personnes qu'elle désigne pour la représenter dans toute sa diversité. Justement, certains discours sur les élus, faut-il le rappeler, représentants du peuple et désignés par lui, deviennent insupportables. Que tous ceux qui critiquent vertement les élus locaux se présentent aux élections municipales. Qu'ils aillent passer du temps, dans les majorités ou les oppositions, pour débattre, construire, proposer. Et on verra. »